

Communiqué de presse

Aucune reprise en vue au premier semestre 2021 pour les entreprises de Suisse latine

19 novembre 2020 - La pandémie de coronavirus pèse lourdement sur les perspectives économiques du premier semestre 2021. Selon une enquête menée pour la première fois de manière coordonnée par l'ensemble des Chambres de commerce et d'industrie de suisse latine (FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS) auprès de plus de 2'100 entreprises cumulant 134'000 emplois, la marche des affaires va se détériorer au fil des prochains mois. La rentabilité s'est dégradée en 2020 et les projets d'investissements sont en chute. Une relative bonne nouvelle apparaît toutefois: après s'être fortement contracté en 2020, l'emploi devrait reculer plus faiblement l'an prochain.

L'enquête des Chambres latines de commerce et d'industrie (CLCI) a été menée entre mi-août et début octobre 2020, alors qu'un deuxième confinement, même partiel, semblait très peu probable. Les données déjà préoccupantes récoltées à ce moment-là ne laissent par conséquent planer aucune équivoque sur les tendances dégagées, compte tenu des nouvelles restrictions sévères imposées dans toute la Suisse latine depuis la mi-octobre.

Une marche des affaires en net recul

Au moment de l'enquête, 38% des entreprises sondées qualifiaient leur marche des affaires de mauvaise à médiocre alors que 24% seulement la jugeaient bonne à excellente, le solde (38%) se déclarant "satisfait". Ces chiffres montrent que les restrictions liées à la crise sanitaire et la récession mondiale affectent un très grand nombre de sociétés romandes et tessinoises. Avec 44% d'entreprises jugeant négativement la marche des affaires, le secteur industriel était plus fortement ébranlé, tout particulièrement l'industrie d'exportation, où une entreprise sur deux faisait état de difficultés.

Mais les perspectives sont encore plus préoccupantes: à la fin de l'été, 41% de toutes les entreprises (47% dans l'industrie et 38% dans les services) tablaient sur une marche des affaires médiocre à mauvaise dans les six mois. Interrogés sur une perspective à plus long terme, les répondants étaient 45% - et même 55% dans le secteur secondaire - à se déclarer pessimistes.

Fabricants de machines, composants et équipements électroniques figurent parmi les sociétés les plus touchées par la crise. L'industrie alimentaire et la chimie-pharma demeurent en revanche solides. L'activité reste soutenue dans la construction, mais les nouveaux projets sont moins nombreux, gelés ou retardés. Dans les services, les secteurs de l'informatique, des banques, des assurances, des fiduciaires et des activités immobilières soutiennent la conjoncture alors que la restauration et l'hôtellerie traversent une crise sans précédents. Le commerce n'a quant à lui pas pu rattraper le manque à gagner du printemps.

Cette récession hors norme a un impact négatif sur la rentabilité, avec 30% d'entreprises faisant état d'une marge d'autofinancement médiocre à mauvaise, 31% évoquant une situation bonne à excellente, grâce aux réserves accumulées lors des deux précédents exercices. La rentabilité pour

l'industrie/construction est plus négative que celle des services. De manière générale, les entreprises comptant plus de 100 collaborateurs parviennent mieux à préserver leurs marges puisque 41% d'entre elles font état d'une meilleure rentabilité.

Des investissements en forte diminution

L'absence de visibilité et de perspectives de reprise se répercute très concrètement sur les investissements: alors que 39% des entreprises interrogées ont investi cette année, ce taux tombe à 32% pour les projets planifiés en 2021. 48% des entreprises de l'industrie/construction et 26% des sociétés de service investiront l'année prochaine alors qu'elles ont été respectivement 56% et 32% à le faire au cours des douze derniers mois. Les montants investis en 2021 seront également en nette diminution par rapport à 2020 selon les entreprises sondées.

Difficultés sur le marché de l'emploi

Sur le front de l'emploi, une entreprise sur quatre (24%) a dû tailler dans ses effectifs en 2020 alors que 17% seulement les ont étoffés, 59% parvenant à les garder stables. Dans les entreprises qui exportent plus de 80% de leur production, un tiers des répondants ont toutefois dû diminuer le nombre de collaborateurs tandis que 16% seulement l'ont accru. L'an prochain, 15% des entreprises prévoient de supprimer des postes de travail et 13% d'en créer (stabilité chez 79% des employeurs).

En matière de salaires, 64% des entreprises ne prévoient aucune hausse en 2021 (47% en 2020). Pour celles qui octroieront des augmentations, ces dernières se monteront à 0,7% en moyenne, pondérée selon la taille des sociétés, aussi bien dans les services que dans l'industrie. Pour 2020, la hausse moyenne avait été de 1,1%, soit 1,2% dans l'industrie/construction et 1,1% dans les services.

L'essor du télétravail

Avec l'essor du télétravail, qui s'est imposé comme l'une des composantes de la lutte contre la propagation du coronavirus partout dans le monde, les Chambres latines de commerce et d'industrie ont jugé indispensable de faire un état des lieux de l'expérience auprès de leurs membres. Premier constat, 56% des entreprises en étaient familières déjà avant la crise: 30% le pratiquaient de manière élargie et régulière et 26% pour des cas exceptionnels ou ponctuels. Parmi ces entreprises, la proportion de l'effectif pratiquant le travail à distance s'élève en temps normal à 39% pour près de 2 jours par collaborateurs (ces deux chiffres sont des moyennes).

Les plus grandes entreprises (plus de 100 employés) sont tendanciellement plus enclines à proposer cette manière de travailler. Les petites sociétés (moins de 30 collaborateurs) convaincues par le télétravail l'appliquent toutefois de manière plus intensive, que ce soit en termes d'effectifs ou de jours passés hors de l'entreprise.

La pandémie de Covid-19 a été un déclencheur, volontaire ou obligatoire, en mars 2020, pour 47% des entreprises qui ne pratiquaient pas encore le télétravail. Dans les sociétés de plus de 100 employés qui n'avaient pas encore expérimenté cette pratique, 68% y sont venues en l'espace de quelques jours. Dans les petites entités de moins de 30 collaborateurs, ce taux n'est en revanche que de 41%.

Des avantages constatés...mais aussi des défis

Sondés sur les avantages du télétravail, les employeurs évoquent en premier lieu trois éléments profitables aux collaborateurs: la réduction du stress lié aux déplacements (62%), l'augmentation de la satisfaction des employés (55%) et un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle (54%). Vient ensuite, pour 36% des sondés, l'amélioration de l'agilité de l'entreprise. Une société sur cinq fait état d'un accroissement de la productivité et 15% d'une diminution (potentielle ou réalisée) des surfaces dédiées aux bureaux.

Côtés défis, une entreprise sur deux (49%) souligne les problèmes de communication avec les employés et 43% mettent en avant la protection des données et la cyber-sécurité. Un gros tiers (36%) évoque la mise en place de l'infrastructure nécessaire et 31% mettent le doigt sur la question du contrôle du respect des horaires de travail. Pour un peu plus d'une société sur cinq (22%), la problématique liée au travail des frontaliers (touchant le droit du travail et la fiscalité) est source de préoccupation. La résistance des managers et des collaborateurs n'est en revanche évoquée que par une entreprise sur dix.

Une pratique qui s'inscrit sur la durée

L'enquête des CLCI corrobore enfin plusieurs enquêtes menées cette année: le télétravail va s'imposer dans la durée. En effet, 80% des entreprises vont continuer avec cette pratique, même si la moitié d'entre-elles pensent le maintenir dans une moindre proportion qu'en cette période de crise. Afin d'accompagner au mieux leurs membres ainsi que leurs employés dans la mise en œuvre du télétravail, les Chambres latines de commerce et d'industrie ont participé à l'élaboration d'une « Convention de télétravail », via le groupe de travail mis sur pied par les organisations économiques de Suisse romande. Ce document, qui énonce des recommandations, est conçu comme un modèle adaptable par les entreprises. Il répond en outre aux besoins identifiés par les entreprises elles-mêmes: l'enquête montre que la diffusion de bonnes pratiques (pour 54% des sondés), ainsi que des informations sur les aspects contractuels et réglementaires (46%), constituent les meilleurs supports pour favoriser une adoption réussie du télétravail.

Une enquête représentative

L'enquête a été menée par chacune des Chambres latines de commerce et d'industrie du 19 août au 5 octobre 2020, avec des variations de date de clôture selon les cantons. Près du quart des 9'500 membres des CLCI ont répondu, ce qui correspond à 2'138 réponses (608 entreprises industrielles et 1'530 sociétés de services). L'ensemble des entreprises ayant répondu occupe 134'000 collaborateurs dans leurs cantons respectifs et un demi-million sur l'ensemble de la Suisse. La consolidation des différentes enquêtes conjoncturelles menées au sein des CLCI constitue une première et sera reconduite chaque année.

Contacts pour plus d'informations:

Fribourg – Philippe Gumy – Conseiller économique CCIF – 026 347 12 23 – pgumy@ccif.ch

Genève – Alexandra Rys – Directrice communication CCIG – 022 819 91 46 – a.rys@ccig.ch

Jura – Pierre-Alain Berret – Directeur CCIJ – 079 322 89 03 – paberret@ccij.ch

Neuchâtel – Florian Néméti – Directeur CNCI – 032 727 24 10 – florian.nemeti@cnci.ch

Tessin – Luca Albertoni – Directeur CCI-Ti – 079 444 73 90 – albertoni@cc-ti.ch

Valais – Vincent Riesen – Directeur CCI-Vs – 027 327 35 35 – vincent.riesen@cci-valais.ch

Vaud – Patrick Zurn – Responsable économique CVCI – 076 373 36 20 – patrick.zurn@cvci.ch